

Le bulletin
scolaire provincial du Manitoba

Renseignements
destinés aux
parents

9^E À 12^E ANNÉE



Éducation Manitoba
a présenté un bulletin
scolaire provincial
que toutes les
divisions scolaires
seront tenues
d'utiliser à compter
de l'année scolaire
2013-2014.

Renseignements généraux

Pourquoi y a-t-il un nouveau bulletin scolaire?

Le gouvernement du Manitoba a élaboré un nouveau bulletin scolaire provincial dans le but d'enrichir la qualité de l'éducation au Manitoba et d'établir des partenariats plus solides parmi les élèves, leurs enseignants et les parents.

Dans le passé, les bulletins scolaires variaient d'une division scolaire à l'autre et parfois d'une école à l'autre au sein d'une même division scolaire. Le nouveau bulletin scolaire provincial assurera que les parents reçoivent des renseignements uniformes et clairs sur l'apprentissage de leurs enfants, sur les moyens qui aideraient à améliorer leur apprentissage et sur ce qu'ils pourraient faire pour les aider.

Le bulletin scolaire sera-t-il facile à comprendre?

Le bulletin scolaire est écrit dans un langage clair. Il fournit des renseignements sur les forces de votre enfant et indique là où il faut l'aider. Si vous avez des questions sur le bulletin scolaire, vous pouvez vous adresser à l'enseignant de votre enfant.

Est-ce que le bulletin scolaire provincial est le même pour tous les niveaux scolaires?

Il y a trois versions du bulletin scolaire : une pour la 1^{re} à la 6^e année, une pour les 7^e et 8^e années et une pour la 9^e à la 12^e année.

Le bulletin scolaire contiendra-t-il des commentaires de l'enseignant?

Oui. Le personnel enseignant rédigera des commentaires sur le rendement scolaire et le comportement de votre enfant. Les commentaires vous aideront à comprendre comment votre enfant travaille à l'école et ce que vous pouvez faire pour l'appuyer dans son apprentissage.

Comment procède-t-on pour évaluer mon enfant?

Les notes sur le rendement scolaire indiquent dans quelle mesure les élèves ont atteint les résultats d'apprentissage du programme d'études. Cette façon d'accorder des notes est dite critérielle. Les notes sur le rendement scolaire ne servent pas à comparer le rendement de votre enfant à celui d'autres élèves. Des facteurs tels que l'attitude, l'effort et le comportement seront évalués séparément du rendement scolaire. Bien que l'on reconnaisse que ces facteurs influent sur le rendement scolaire et, par conséquent, sur les notes, le fait de les communiquer séparément fournit plus de renseignements aux parents sur les forces et sur les aspects à améliorer.

Le personnel enseignant offre aux élèves plusieurs moyens de démontrer leurs habiletés et leur compréhension de la matière. En général, les notes sur le rendement correspondent aux apprentissages les plus récents et les plus constants de votre enfant. Par exemple, une faible note obtenue à un travail assigné tôt au cours d'une étape ne serait peut-être pas prise en considération au moment de la détermination de la note de votre enfant en fin d'étape s'il a régulièrement démontré, plus tard durant l'étape, une meilleure compréhension ou habileté dans cette matière.

Comment les notes seront-elles présentées?

Les notes de l'élève seront présentées sous forme de pourcentages.

Est-ce que mon enfant peut échouer (redoubler) un cours?

Oui. De la 9^e à la 12^e année (secondaire), les crédits sont accordés si l'on constate que l'élève a atteint les résultats d'apprentissage prévus dans les programmes d'études provinciaux. Une note finale inférieure à 50 % indique que l'élève n'a pas démontré les connaissances ou les habiletés requises pour réussir le cours.

Quand est-ce que le bulletin scolaire sera envoyé à la maison?

Dans les écoles à programme semestriel, le bulletin scolaire sera envoyé deux fois par semestre. Dans les autres écoles, le bulletin sera envoyé à l'automne, au printemps et à la fin de l'année scolaire.

Est-ce que je recevrai des renseignements de l'enseignant à d'autres moments?

Oui. Le bulletin scolaire ne représente qu'une façon de communiquer avec les parents. D'autres moyens de communication comprennent les appels téléphoniques, les courriels, les rapports d'étape non officiels, les rencontres parents-enseignant et les rencontres animées par l'élève ainsi que les bulletins de nouvelles de l'école.

Que devrais-je faire si je me préoccupe du rendement scolaire de mon enfant?

Vous devriez communiquer avec l'enseignant de votre enfant. Il serait utile de faire une liste des difficultés que vous avez remarquées chez votre enfant. Demandez à l'enseignant comment vous pouvez travailler ensemble pour aider votre enfant à réussir.



Dans le présent document, le terme « parents » désigne les parents et les tuteurs et les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

Programmation de l'élève

La *programmation* de votre enfant indique s'il suit le programme d'études de son niveau scolaire ou une autre programmation spécialement conçue pour mieux répondre à ses besoins d'apprentissage. De la 9^e à la 12^e année (secondaire), chaque cours comporte un code à trois caractères. Le troisième caractère (p. ex., la lettre « F » pour le cours 20F) correspond au type de programmation que suit votre enfant. Si ce dernier suit le programme d'études de son niveau scolaire dans une matière donnée, son bulletin scolaire comprendra l'une des trois lettres suivantes :

F (fondamental), S (spécialisé), G (général).

Si, dans une matière donnée, votre enfant ne suit pas le programme d'études de son niveau scolaire, le bulletin scolaire indiquera lequel des trois types de programmation suivants s'applique (ainsi que le code correspondant).

1. Programmation M

La mention « M » correspond à une programmation modifiée établie en raison d'une déficience intellectuelle (cognitive). Les notes que l'on attribue à l'élève dans le bulletin scolaire reflètent des buts d'apprentissage qui sont appropriés compte tenu de sa situation, et ces buts sont définis clairement dans son plan éducatif personnalisé (PEP).

2. Programmation « E »

La mention « E » correspond à la programmation d'anglais langue additionnelle. L'élève qui en est aux premières étapes de l'apprentissage de l'anglais comme langue additionnelle se concentre sur l'apprentissage de l'anglais dans cette matière. Les notes qu'un tel élève obtiendra sur le bulletin scolaire seront accordées en tenant compte des buts d'apprentissage de la langue et de la matière qui correspondent au niveau du développement langagier de cet élève. Ces buts sont définis clairement dans le plan éducatif d'anglais langue additionnelle de l'élève.

3. Programmation L

La mention « L » correspond à la programmation de littérature française et s'applique au programme français et au programme d'immersion française de la 9^e à la 12^e année. L'élève ayant besoin de plus d'aide pour développer ses habiletés en langue française de sorte à pouvoir suivre avec succès le programme d'études provincial peut se concentrer sur l'apprentissage du français dans le cadre de cette matière. Les notes qu'un tel élève obtiendra sur le bulletin scolaire seront accordées en tenant compte des buts d'apprentissage de la langue et de la matière qui correspondent au niveau du développement langagier de cet élève. Ces buts sont définis clairement dans le plan éducatif de littérature française de l'élève.

Dans l'exemple suivant, le type de programmation est encadré en rouge. Dans ce cas-ci, l'élève suit une programmation modifiée (« M ») en mathématiques.

	Assiduité et rendement						Comportements liés à l'apprentissage								
	Étape 1			Étape 2			Final			Étape 1			Étape 2		
	Retards	Absences	Note	Retards (total)	Absences (total)	Note	Examen final	Note finale	Gestion personnelle	Participation active	Responsabilité sociale	Gestion personnelle	Participation active	Responsabilité sociale	
Semestre :	Cours : Mathématiques 10 M														
Enseignant ou enseignante :			%			%	%	%							
Valeur en crédits :	Commentaires :						<input type="checkbox"/> PEP (comportements)								
Crédits obtenus :															



Rendement scolaire par rapport aux attentes provinciales

On utilise dans le bulletin scolaire une échelle en pourcentage pour en arriver à une note globale, et ce, pour chaque matière. Le tableau ci-dessous montre la concordance entre les pourcentages et le rendement scolaire pour une matière, de même que des codes supplémentaires. Soulignons que pour les cours d'Éducation physique et d'Éducation à la santé des 11^e et 12^e années, on ne se sert pas de l'échelle en pourcentage dans le bulletin scolaire, mais plutôt des codes **CO** et **IN**, lesquels sont décrits ci-dessous.

Rendement scolaire par rapport aux attentes provinciales	Échelle en pourcentage
Très bonnes à excellentes compréhension et application des concepts et des habiletés	80 % à 100 %
Bonnes compréhension et application des concepts et des habiletés	70 % à 79 %
Compréhension et application acceptables des concepts et des habiletés	60 % à 69 %
Compréhension et application limitées des concepts et des habiletés; voir les commentaires de l'enseignant ou de l'enseignante	50 % à 59 %
Ne démontre pas encore la compréhension et l'application requises des concepts et des habiletés; l'élève qui a une note finale de moins de 50 % n'obtient pas de crédit pour le cours; voir les commentaires de l'enseignant ou de l'enseignante	Moins de 50 %

Codes supplémentaires

Cours complété : Note finale indiquant la réussite pour les cours utilisant la notation CO/IN, p. ex., Éducation physique et Éducation à la santé des 11 ^e et 12 ^e années	CO
Cours incomplet : Note finale lorsque les preuves d'apprentissage sont insuffisantes pour les cours utilisant la notation CO/IN, p. ex., Éducation physique et Éducation à la santé des 11 ^e et 12 ^e années; peut également être utilisé dans d'autres cours, mais pas comme note finale	IN
Aucun examen	AE
Aucune note à l'examen final de l'école ou, le cas échéant, au test provincial	AN

Ci-dessous figure le bulletin d'un élève qui suit un cours de sciences de la nature de la 10^e année selon une programmation normale du programme d'études de son niveau scolaire. On y montre les trois comportements liés à l'apprentissage décrits plus loin. Ce cours comprend un examen final qui représente 20 % de la note finale.

	Assiduité et rendement							Comportements liés à l'apprentissage						
	Étape 1			Étape 2			Final		Étape 1			Étape 2		
	Retards	Absences	Note	Retards (total)	Absences (total)	Note	Examen final	Note finale	Gestion personnelle	Participation active	Responsabilité sociale	Gestion personnelle	Participation active	Responsabilité sociale
Semestre : 1	Cours : Sciences de la nature 20F													
Enseignant ou enseignante : M ^{me} Osmand	2	1	70 %	3	1	75 %	80 %	76 %						
Valeur en crédits : 1	Commentaires :							<input type="checkbox"/> PEP (comportements)						
Crédits obtenus : 1														



Obtention du diplôme d'études secondaires

De la 9^e à la 12^e année (secondaire), les élèves accumulent des crédits en vue de l'obtention de leur diplôme, dans chaque cours qu'ils suivent et à chaque niveau scolaire, lorsqu'ils obtiennent une note de 50 % ou plus.

Des renseignements destinés aux parents concernant les exigences relatives à l'obtention du diplôme sont fournis à l'adresse suivante :

www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html

Il est important que votre enfant et vous soyez certains que les crédits obtenus mèneront à l'obtention du diplôme, et que le choix des cours est approprié compte tenu de ce que votre enfant compte faire une fois qu'il aura obtenu son diplôme. Le bulletin scolaire comprend un tableau qui permet d'observer les progrès réalisés par votre enfant pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Si vous vous interrogez à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de l'école de votre enfant.

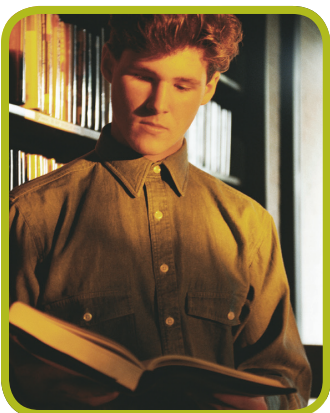
Comportements liés à l'apprentissage

En plus du rendement scolaire, le bulletin vous communiquera des renseignements sur l'effort et l'attitude de votre enfant en classe sous la rubrique « Comportements liés à l'apprentissage », tels qu'ils sont illustrés dans les exemples précédents et décrits dans le tableau qui suit. La case PEP dans cette section sera utilisée si votre enfant suit un plan éducatif personnalisé, avec des buts rattachés aux comportements liés à l'apprentissage.

Comportements liés à l'apprentissage		
Échelle	C : Constamment – toujours ou presque toujours P : Parfois – moins que la moitié du temps	S : Souvent – plus que la moitié du temps R : Rarement – jamais ou presque jamais
Habiletés en gestion personnelle	Utilise efficacement le temps en classe; travaille de façon autonome; complète à temps les travaux en classe et les devoirs à la maison	
Participation active à l'apprentissage	Participe aux activités en classe; capable de s'autoévaluer; établit ses buts d'apprentissage	
Responsabilité sociale	Travaille bien avec les autres; résout correctement les conflits; démontre un respect pour lui-même, les autres et l'environnement; contribue positivement envers les communautés	

Les comportements liés à l'apprentissage ne seront pas directement inclus dans les notes des élèves, mais ils peuvent avoir un effet sur leur rendement scolaire. Le développement de comportements positifs liés à l'apprentissage peut contribuer au succès des élèves au courant de leur vie à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Si un élève travaille de façon autonome, prend l'initiative et respecte les valeurs de la salle de classe, il pourra mettre ces habiletés en application dans de nombreuses autres facettes de sa vie.

Pour les élèves du programme d'immersion française, il y a aussi un comportement lié à l'apprentissage qui tient compte de l'engagement de l'élève envers l'utilisation de la langue française.



Pour obtenir de plus amples renseignements

Visitez le site Web d'Éducation Manitoba pour en savoir davantage sur :

- ce que votre enfant apprend dans les **diverses matières** :
www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/parents/ (programme français)
www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/parents/fr_imm/ (programme d'immersion française)
www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/parents/ (programme anglais)
- les politiques et les lignes directrices concernant **l'évaluation de l'élève** :
www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/
- le **bulletin scolaire provincial** :
www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/bulletin_scolaire/index.html

Vos commentaires sont les bienvenus

Que vous soyez un parent ou un tuteur, un éducateur, un élève ou un membre intéressé de la collectivité, votre rétroaction sur le nouveau bulletin scolaire est importante. De façon générale, le bulletin scolaire est-il clair et informatif? Y a-t-il des améliorations à apporter à certaines parties du bulletin scolaire?

Si vous désirez nous faire part de vos suggestions, veuillez nous les envoyer par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous ou en visitant le site Web pour remplir et soumettre le formulaire de rétroaction en ligne.

Poste	En ligne
<i>Rétroaction sur le bulletin scolaire provincial</i> Éducation Manitoba 1567, avenue Dublin Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5	www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/bulletin_scolaire/commentaires.html

